

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

Métropole de Lyon

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **34**

Séance du 4 juin 2025

Liste des délibérations publiée le 12 juin 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

OBJET

6

**Mise à jour du tableau
des effectifs**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, BOIRON, ESCOFFIER, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, BARRIER, PONS, FUSARI, JACOLIN (pouvoir à M. ESCOFFIER pour le rapport n°1), FUGIER, ASTRE, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNAL, VINCENS-BOUGUEREAU, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, GILLET, MAMASSIAN, SCHMIDT (pouvoir à Mme MAMASSIAN pour le rapport n°1),

Membres excusés : Mmes et MM. NOVENT (pouvoir à Mme MOUSSA), VIEUX-ROCHAS (pouvoir à M. VINCENS-BOUGUEREAU), KOWALSKI (pouvoir à Mme LATHUILIÈRE), M. de PARDIEU.

Madame ASTRE, Conseillère municipale déléguée ressources humaines et affaires générales, explique que le conseil municipal est appelé à modifier le tableau des effectifs pour permettre à la collectivité de mener à bien ses recrutements, de modifier des temps de travail, de nommer ses agents dans le cadre de réussite d'examen, de concours, d'avancements de grade ou de reclassement ou modification du temps de travail.

Création de poste dans le cadre d'un avancement de grade

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal de 2^e classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique de 1^{re} classe à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^e classe à temps complet
- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{re} classe à temps complet

Création de poste dans le cadre de la modification du temps de travail

- 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal de 2^e classe à temps non complet de 17H
- 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal de 2^e classe à temps non complet de 10H

La mise à jour du tableau des emplois et du tableau des effectifs, pour l'ajustement des emplois budgétaires aux emplois pourvus, est réalisée une fois par an, lors du vote du budget.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER les modifications apportées au tableau des effectifs.

Les crédits budgétaires correspondants seront inscrits aux articles 64111/64131 et suivants.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE les modifications apportées au tableau des effectifs tel que ci-dessus.

Les crédits budgétaires correspondants seront inscrits aux articles 64111/64131 et suivants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI

Publié en ligne le 5 Juin 2025